

 Tél : 01.44.68.89.30 Fax : 01.44.68.96.00 Email : medical@ffbs.fr	<i>Formulaire Médical 2019/1</i>	Adoption : par CD des 24-25/11/18
	CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE A PARTIR DE LA CATEGORIE 6 ANS ET MOINS	Entrée en Vigueur : Décembre 2018
		1 Page

Le formulaire ci-dessous constitue un exemple de Certificat médical type d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du baseball, du softball ou du cricket en compétition, obligatoire pour tous les joueurs et joueuses, quel que soit le type de jeu : loisir ou compétition,

Le certificat doit être établi par un médecin titulaire du Doctorat d'Etat.

A remplir complètement : signature et cachet professionnel du praticien obligatoires.

Certificat d'absence de contre-indication à la pratique du baseball, softball et/ou cricket	Mentions obligatoires
Je soussigné(e) Dr.....certifie que :	nom du médecin
M., Mme, Mlle	nom et prénom de l'intéressé(e)
né(e) le : / /	date de naissance
habitant :	adresse
.....	
ne présente pas de contre-indication, décelable ce jour, à la pratique du baseball, du softball et/ou du cricket en compétition	
Le Dr	date du certificat
Signature et cachet professionnel	références du médecin

L'examen comporte les éléments suivants :

1 – Interrogatoire :

- Traitements antérieurs ou en cours,
- Antécédents :
 - o médicaux,
 - o chirurgicaux,
 - o traumatiques (atteintes articulaires, osseuses, tendineuses, musculaires),
 - o gynéco-obstétricaux pour les femmes,
 - o familiaux.
- Antécédents sportifs, sports ayant déjà été pratiqués ou encore pratiqués (catégorie, niveau, durée, performances, incidents ou accidents),
- Vaccinations conformément au calendrier vaccinal en vigueur,
- Port éventuel de prothèses :

- dentaires : dents sur pivot, dentiers, bridges.
 - oculaires : lunettes, verres de contact souples ou durs.
 - O.R.L. : diabolos.
- Bilan des facteurs de risques liés aux expositions au Tabagisme, alcool et autres produits,
 - Information sur les conduites dopantes et procédés interdits.

2 – Examen Clinique :

- Staturo-pondéral,
 - Cardio-vasculaire : avec E.C.G. dès la première licence (au maximum à 12 ans), puis à 15 ans, puis entre 18 et 20 ans, puis tous les cinq ans.,
 - Respiratoire,
 - Locomoteur,
 - Neurologique,
 - Ophtalmique.
- Points de vigilance pour l'examen clinique :
 - Dépistage de troubles de la statique rachidienne
 - Dépistage des dystrophies de croissance
 - Dépistage des troubles de la vision +/- orientation OPH
 - Dépistage des troubles posturologiques +/- orientation podologue
 - Examen clinique des épaules
 - Adaptation cardiovasculaire
 - Vitamine D en fonction des besoins

3 – Tests Fonctionnels Souhaités :

- Adaptation cardio-vasculaire à l'effort dynamique,
- Evaluation cardiologique avec échographie cardiaque, épreuve d'effort maximale à visée cardio-vasculaire (+/- mesure de la consommation maximale d'oxygène (VO2 max) par méthode directe ou indirecte).

La Commission Médicale de la Fédération Française de Baseball et de Softball :

1- rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique [article 69 du code de déontologie]), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R.4127-28 du code de la santé publique [article 28 du code de déontologie]).

2- précise que le contenu et la rigueur de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur.

3- conseille :

- de tenir compte des pathologies dites "de croissance" et des pathologies antérieures liées à la pratique de la discipline,
- de consulter le carnet de santé,
- de constituer un dossier médico-sportif.

4- insiste sur le fait que les contre-indications à la pratique de la discipline :

- insuffisance staturo-,pondérale,
- maladies cardio-vasculaires à l'origine de troubles à l'éjection ventriculaire gauche et/ou droit de troubles du rythme à l'effort ou lors de la récupération,

- lésions, pleuro-pulmonaires évolutives,
- affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères en particulier du rachis dorso-lombaire, avec risque de pathologie aiguë ou d'usure accélérée,
- épilepsie, pertes de connaissance, vertiges, troubles de l'équilibre,

ne peuvent être relatives mais absolues, la compétition entraînant une prise de risque et une intensité d'effort non contrôlable.

Les pathologies pouvant occasionner des pertes de connaissances, telles que diabète, épilepsie, vertiges, troubles de l'équilibre ainsi que toute autre pathologie neurologique, ne peuvent constituer une contre indication absolue, mais devront faire l'objet d'une attention particulière tenant compte de leur équilibre et du risque d'une possible décompensation en situation d'exercice de la discipline.

5- préconise :

- une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 35 ans compte tenu des autres facteurs de risques cardiovasculaires,
- une mise à jour des vaccinations conformément au calendrier vaccinal en vigueur,
- une surveillance biologique élémentaire.
- L'attention des médecins est attirée sur les risques lombaires potentiels dus à la pratique de haute intensité. Si des signes d'appels sont décelés, pour des sportifs sollicitant un surclassement, il est conseillé d'envisager la réalisation d'examen complémentaires iconographiques (IRM, examen radiologique)